

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022**

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 21

Titulaires présents :	13
Titulaires représentés :	
Suppléants :	6
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme AUGER Maryse

L'an deux mille vingt-deux, mardi vingt-neuf mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué en date du 23 mars 2022, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER, M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT Ch., MM. CODINE Fr., DULONG D., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par Mme AUGER M. (Pouvoir) M. CUJIVES D. représenté par M. CASALE JF (suppléant) M. PLICQUE P. représenté par Mme BACHELET N. (suppléante)
CC du Frontonnais :	M. LECORRE D. représenté par M. JEANJEAN P. (Suppléant) Mme SOLOMIAC C. représentée par M. PETIT Ph. (Pouvoir)
CC des Hauts Tolosans	M. ALARCON N. représenté par M. BAGUR S. (Suppléant) M. ESPIE J-C. représenté par Mme OGRODNIK. P. (Suppléante)
CC Val'Aïgo :	M. MAUREL C. représenté par Mme MONCERET M. (Suppléante)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC du Frontonnais :	MM PROVENDIER Ph., TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	MM DELMAS J-P., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme GAYRAUD I., MM. JOVIADO G.

Délibération n ° 2022 /04

Objet : Création de poste au grade d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le projet d'avancement de grade d'un agent du syndicat,

Monsieur le Président explique qu'il convient de créer un nouveau poste au grade correspondant, concordant à la nomination de l'agent.

Pour ce faire, il propose de créer un poste au grade d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires), avec pour mission générale d'assurer la gestion administrative et financière du syndicat :

- ✓ Suivi des affaires générales et gestion des assemblées
- ✓ Gestion administrative et comptable
- ✓ Gestion des ressources humaines

La publication d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne n'est pas nécessaire dans le cadre d'un avancement de grade.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE CREER au tableau des emplois et effectifs du Syndicat Mixte un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Article 2 : D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget du Syndicat Mixte.

Article 3 : D'AUTORISER le Président à engager toute procédure et à signer tout document nécessaire pour pourvoir ce poste.

Article 4 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et au paiement des charges sociales afférentes.

Article 5 : D'ADOPTER le tableau des emplois et effectifs modifié en conséquence, comme suit :

FILIERE CADRE D'EMPLOI GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	DONT A TEMPS NON COMPLET	DONT NON TITULAIRES (CONTRACTUELS)	DUREE HEBDO- MADAIRE DE SERVICE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
Attaché	A	2	2	0	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	1	0	0	0	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	1	1	0	0	35 heures
Adjoint administratif	C	1	1	0	0	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
Ingénieur	A	2	1	0	0	35 heures
TOTAUX		7	5	0	1	

Article 6 : DE NOTIFIER la présente délibération au représentant de l'Etat, au Président du Centre de Gestion de la Haute-Garonne et au receveur du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	23/03/2022
Date d'affichage :	23/03/2022
Certifié exécutoire le :	01/04/2022
Affichée le :	01/04/2022

Philippe PETIT,
Président





Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-200003507-20220329-2022_04_D_03_29-DE